

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2024-785
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-02-28 Date CM souhaitée : 2024-03-12		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13116 Type de règlement : Statutaire Titre du règlement : établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation Requérant : Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Non		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>En lien avec le plan Climatique adopté en avril 2023 et en support au déploiement du Plan directeur du réseau cyclable de la Ville de Laval, le Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté (SENVÉ) souhaite encourager la mobilité active auprès des citoyens lavallois.</p> <p>Dans cette optique, une des mesures identifiées est le déploiement du vélo-partage sur le territoire lavallois. Afin d'encourager l'adhésion à ce service de vélo-partage, le S.ENVÉ propose d'offrir 1500 subventions selon les modalités suivantes:</p> <p>Modalité 1- Subvention de 70 \$ visant à couvrir une portion des frais d'abonnement saisonnier ; Modalité 2- Subvention de 45 \$ visant à couvrir une portion des frais d'abonnement mensuel (lorsque le demandeur soumettra les factures pour 3 mois d'abonnement au minimum).</p> <p>Une seule subvention pourra être accordée par personne à vie, quelle que soit la modalité d'aide financière choisie par le demandeur. Cependant, plusieurs membres d'un service de vélo-partage vivant à la même adresse pourraient bénéficier chacun d'une subvention distincte.</p> <p>Les sommes requises seront puisées dans la réserve du fonds de compensation des gaz à effet de serre (en lien avec le règlement L-11870)</p> <p>Bénéfices attendus de cette subvention:</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la part modale du déplacement en vélo; - réduction des émissions de GES d'environ 50 tonnes de CO₂eq annuellement liées au transport routier; - encouragement des saines habitudes de vie de la population lavalloise. 		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Un montant est prévu pour cette subvention au budget 2024.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du projet de règlement numéro L-13116; - Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro L-13116; - Adoption du Règlement numéro L-13116 par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du Règlement L-13116. 		

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2024-785
CADRE NORMATIF Articles 4, 19, 85 et 92 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation. de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation.		